



Charte Éthique

Tout adhérent à l'association SEVE (Savoir Être et Vivre Ensemble) entend accepter au moment de son adhésion la présente charte (dite « Charte éthique») qui définit les valeurs de SEVE et les principes d'engagement à l'égard de l'association.

Mission de l'association SEVE

La **vocation de l'association SEVE - Savoir Être et de Vivre Ensemble** - est de contribuer, grâce au déploiement d'ateliers de philosophie et pratique de l'attention au développement de **la pensée critique et d'aptitudes comme la réflexion, l'argumentation, l'attention, l'accueil de ses émotions, le respect de l'autre dans sa différence et du vivant dans son ensemble.**

L'**ambition de SEVE** est d'aider à faire grandir en **discernement et en humanité une part significative d'une génération de jeunes** afin qu'ils puissent devenir **des citoyens conscients, actifs et responsables, qu'ils contribuent à une société plus juste et sachent mieux relever les grands défis sociétaux de demain.**

A cette fin, l'association s'appuie sur deux leviers :

- **« Les conventions SEVE » : des partenariats institutionnels** avec des collectivités locales, territoriales, des établissements scolaires, des organismes de loisirs... pour mettre en place et déployer des ateliers de philosophie et de pratique de l'attention avec les enfants et adolescents ;
- **« Le Parcours SEVE » : un programme d'entraînement** pour permettre à des éducateurs au sens large d'acquérir les compétences nécessaires pour proposer des ateliers de philosophie et de pratique de l'attention aux enfants et aux adolescents.

Valeurs de l'association SEVE

Pour développer le Savoir Être et le Vivre Ensemble, l'association SEVE s'est fixée 5 valeurs principales :

- **La bienveillance** est une attitude qui recherche le bien de l'autre. La bienveillance inclut la cordialité, la sympathie, la compréhension, l'altruisme mais n'exclut pas l'exigence et la fermeté, bien au contraire.
- **L'empathie** est la faculté de comprendre la manière de penser et de ressentir de l'autre, de comprendre son monde intérieur, ses émotions et ses sentiments, de son point de vue à lui, comme si on se trouvait à sa place, en faisant preuve de sollicitude.
- **Le respect** est la considération portée à toute personne en tant qu'être humain « à part entière ». Si le comportement d'une personne paraît inapproprié, on peut lui demander de le modifier mais on ne le rejette pas et on ne l'humilie pas. La relation respectueuse inclut aussi le respect de soi.
- **L'écoute de l'autre** est une qualité de présence à l'autre par l'attention qu'on lui porte. L'écoute suppose de se décentrer de soi, de ses a priori, de ses cadres de références, pour se centrer pleinement sur l'autre et tenter de le comprendre, en mettant de côté son propre jugement.
- **La solidarité** est le sentiment d'humanité qui pousse des personnes à s'entraider et à collaborer gracieusement. Elle n'est pas une obligation mais un choix éclairé en fonction des circonstances.

Toutes ces attitudes incluent la possibilité d'avoir un regard critique sur les faits, sur des comportements inadéquats... mais n'accusent pas, ne disqualifient pas la personne.

Engagements de l'adhérent

L'adhérent s'engage à respecter les principes suivants :

- Partager les valeurs de SEVE et les vivre au mieux dans son quotidien ;
- Respecter l'enfant et l'individu en général, dans ses droits et sa dignité, sans discrimination sociale, culturelle, ethnique, de sexe ou d'appartenance religieuse ;
- Avoir une attitude ouverte, compréhensive et bienveillante, et tenir une communication sans violence et sans dénigrement ;
- S'abstenir de toute forme de prosélytisme idéologique ou religieux et de toute

attitude moralisatrice ou culpabilisante ;

- S'abstenir de toute démarche commerciale par le fait de cette adhésion. Adhérer à l'association ne permet pas de parler au nom de SEVE, ni d'utiliser le logo, ni de se déclarer mandatée par celle-ci ;
- S'abstenir de toute action qui risquerait de nuire à l'image, à la crédibilité et à la réputation de l'association SEVE.

Adhésion

Pour devenir membre de l'association, il faut :

- être majeur ;
- cotiser à l'adhésion annuelle ;
- adhérer aux valeurs SEVE.

L'association se garde le droit de résilier l'adhésion de toute personne qui ne respecterait pas la présente Charte éthique.

La cotisation est versée au moment de l'adhésion. Son montant participe aux frais de fonctionnement général de l'association. Il ne peut être remboursé pour quelque motif que ce soit.

Tout adhérent à jour de sa cotisation possède un droit de vote à l'Assemblée Générale.

Chaque adhérent peut contribuer aux actions de l'association :

- Participer aux Assemblées Générales ;
- Prendre part aux décisions par son vote ;
- Coopérer bénévolement au fonctionnement et aux événements de SEVE ;
- Soutenir financièrement SEVE sous forme de don.

J'ai bien pris connaissance de la Charte éthique et y adhère.